

INFOS RIVERAINS

Ville de Béthune

Hôtel de Ville
Place du 4-Septembre 1944
62407 Béthune Cedex

Tél : **03 21 63 00 00**

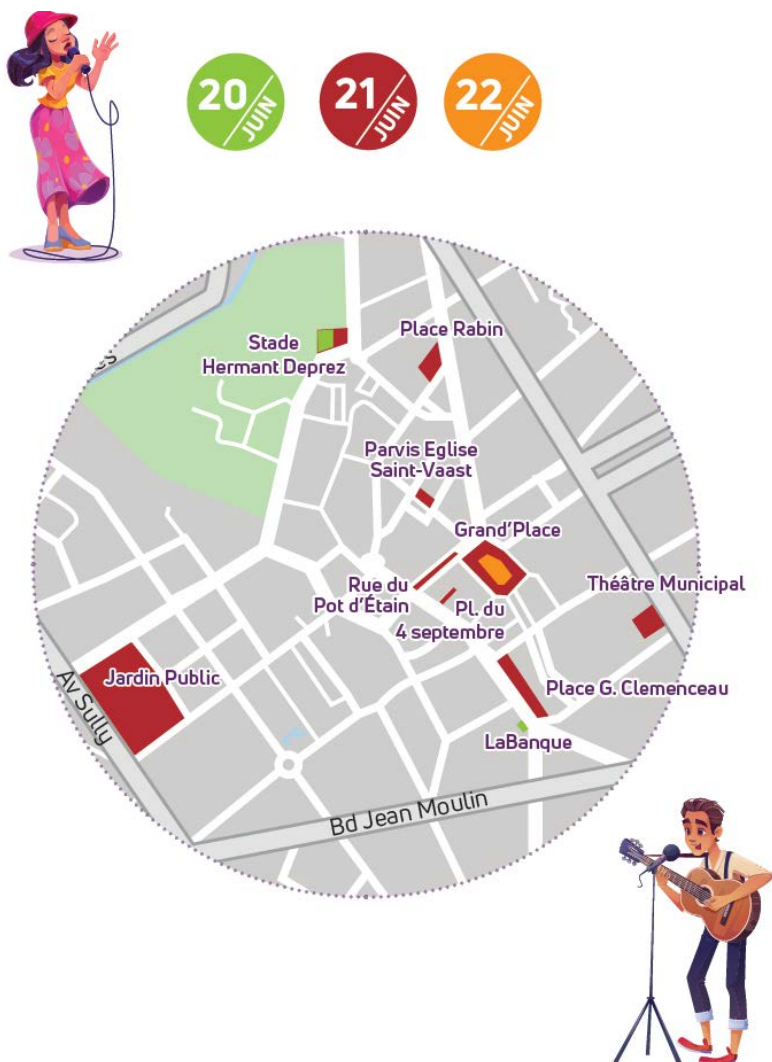
Email : contact@ville-bethune.fr
www.bethune.fr



Fête de la musique 2025

Cette année, la musique vibre plus fort que jamais à Béthune ! La Fête de la Musique s'étend sur trois jours, avec une programmation éclectique qui promet de faire danser toute la ville. Du rock à l'électro, en passant par un karaoké géant, préparez-vous à vivre une expérience musicale unique !

Programme complet sur www.bethune.fr



RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le stationnement des véhicules sera interdit sur les 4 premières places, côté principale du stade Hermant Deprez, du vendredi 20 juin 6h, au dimanche 22 juin, 6h.

Le stationnement des véhicules sera interdit sur les 2 places de chaque côté du portail Léon Blum, du vendredi 20 juin 6h, au dimanche 22 juin, 6h.

La circulation des véhicules sera limitée à 20 km/h, lors de la zone de rencontre dans la rue Léon Blum aux abords du stade Hermant Deprez.

Le stationnement des véhicules sera interdit rue Aristide Briand, du samedi 21 juin 12h, au dimanche 22 juin, 2h.

La circulation des véhicules sera interdite du samedi 21 juin 17h, au dimanche 22 juin 2h :

- Rue Aristide Briand
- Rue d'Arras (dans le sens de la place Clemenceau jusqu'à la rue Aristide Briand)

La vitesse sera limitée à 20 km/h le samedi 21 juin, de 15h30 à 16h30 dans les rues suivantes :

- Grand'Place
- Rue d'Arras
- Rue Boutleux
- Boulevard Vauban
- Rue Rouget de l'isle
- Jardin Public

Le stationnement des véhicules sera interdit du samedi 21 juin, 6h au dimanche 22 juin, 2h :

- Grand'Place
- Avenue Jean Jaurès
- Place Saint-Vaast
- Place Y. Rabin
- Rue du Carillon
- Rue de l'Eglise
- Place Sévigné

La circulation des véhicules sera interdite du samedi 21 juin, 16h au dimanche 22 juin, 2h :

- Grand'Place
- Avenue Jean Jaurès
- Place Saint-Vaast
- Place Y. Rabin
- Rue du Carillon
- Rue de l'Eglise
- Place Sévigné
- Rue Albert 1er
- Rue du Pot d'Etain

Le stationnement des véhicules sera interdit le samedi 21 juin, de 6h à 22h sur deux places de stationnement devant le numéro 69, boulevard Poincaré.

Le stationnement des véhicules sera interdit le samedi 21 juin, de 12h à 23h, sur un emplacement de stationnement devant le numéro 52, rue Eugène Haynaut.

Le stationnement et la circulation des véhicules sera interdit le samedi 21 juin, de 14h à 18h, rue Saint Pry (entre la rue des Treilles et la rue Poterne).